

FICHE RÉFLEXE N° 1

Je fais l'objet d'un dépôt de plainte, que puis-je faire ?



OBJECTIF

Je ne reste pas seul, je me fais accompagner, je suis entouré et soutenu

FICHE RÉFLEXE N° 2

Je suis chef d'établissement du second degré et j'apprends qu'un agent fait l'objet d'un dépôt de plainte, que dois-je faire ?

Principal/Proviseur

Vers l'agent

Je vérifie auprès de l'autorité judiciaire que l'information que j'ai reçue peut être communiquée à l'agent visé par la plainte

J'organise sans délai un entretien avec l'agent objet d'une plainte et rends compte de l'entretien au DRH

J'informe l'agent de ce que signifie le dépôt d'une plainte

J'écoute l'agent, je recueille ses observations.

En fonction des circonstances, je lui propose une assistance matérielle et/ou psychologique et l'oriente vers les acteurs spécialisés

J'évalue avec l'agent les suites à envisager : besoin de protection fonctionnelle, poursuite de l'exercice de ses fonctions, etc.

Vers l'administration

Je préviens immédiatement le Dasein, le DRH et le SG d'académie

Le médecin de prévention, l'assistant social des personnels et le psychologue du travail sont immédiatement informés par le DRH académique

Un accompagnement est mis en place au bénéfice de l'agent

Désignation d'un référent RH de proximité en contact avec l'agent, moi-même et les autres acteurs de prévention et académiques

Vers la communauté éducative (si opportun)

Je définis les axes de communication en accord avec l'autorité académique

J'arrête un mode de communication approprié (réunion avec les acteurs concernés par exemple, etc.)

Dans tous les cas

Je sollicite parmi l'équipe du collège/lycée un collègue chargé d'entretenir le contact avec l'agent objet de la plainte

OBJECTIFS

Je fais assurer un suivi régulier de l'agent, en lien avec le dispositif RH de proximité

Je m'assure que le contact entre l'agent et l'administration est maintenu aussi longtemps que les procédures sont en cours

FICHE RÉFLEXE N°2 BIS

Je suis chef d'établissement du second degré et j'apprends qu'un agent fait l'objet de critiques virulentes de la part des parents d'élèves, que dois-je faire ?

Principal/Proviseur

Vers l'agent

Je reçois l'agent objet des critiques et l'informe de la situation

J'évalue avec l'agent les suites à envisager et la nature du soutien à lui apporter

Vers l'administration

J'informe l'autorité académique de la situation et j'échange avec elle sur les suites éventuelles à envisager

Vers les parents auteurs des critiques

Je reçois les parents d'élèves auteurs des critiques à l'encontre de l'agent

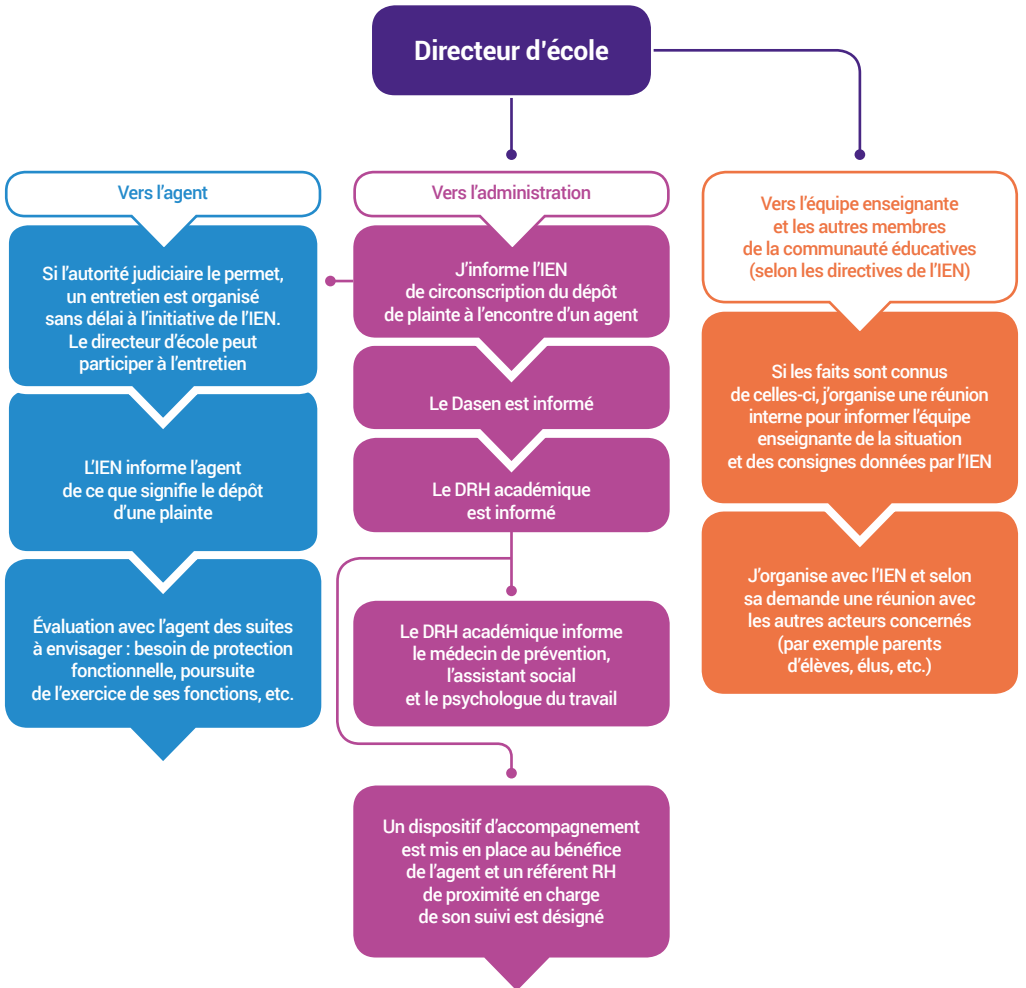
Je veille à être accompagné afin de prévenir tout risque d'escalade : proviseur/principal adjoint, enseignant ou personnel tiers

OBJECTIF

Je m'assure que l'agent soit soutenu et protégé

FICHE RÉFLEXE N°3

Je suis directeur d'école et j'apprends qu'un agent fait l'objet d'un dépôt de plainte, que dois-je faire ?



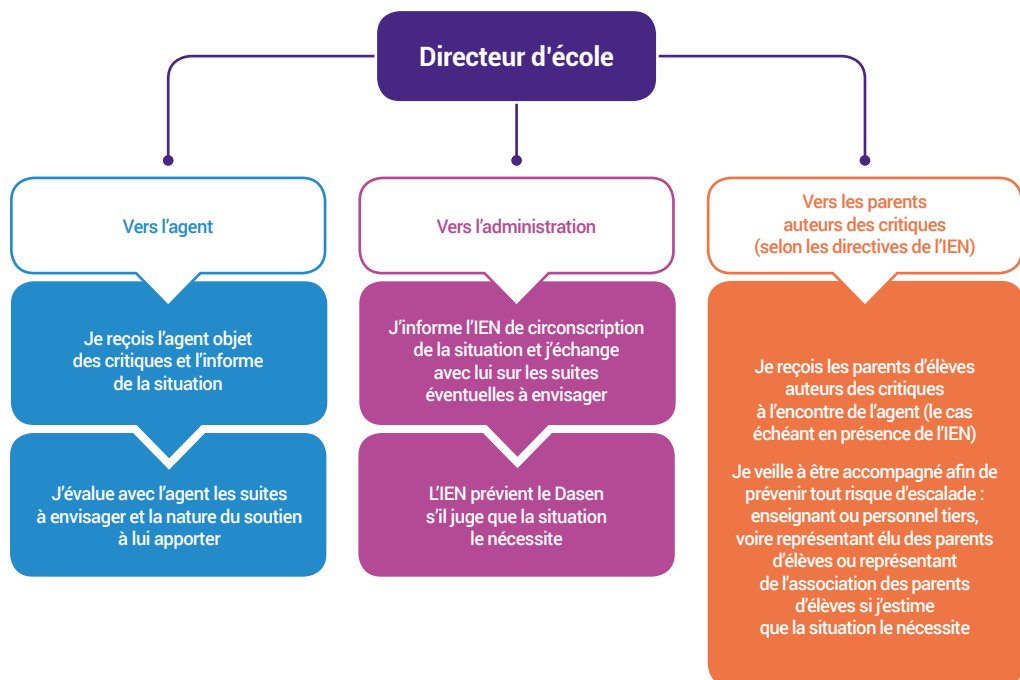
OBJECTIFS

J'informe l'IEN afin qu'un suivi régulier de l'agent soit mis en place, en lien avec le dispositif RH de proximité

Je veille à ce que le contact entre l'agent et l'administration soit maintenu

FICHE RÉFLEXE N°3 BIS

Je suis directeur d'école et j'apprends qu'un agent fait l'objet de critiques virulentes de la part des parents d'élèves, que dois-je faire ?

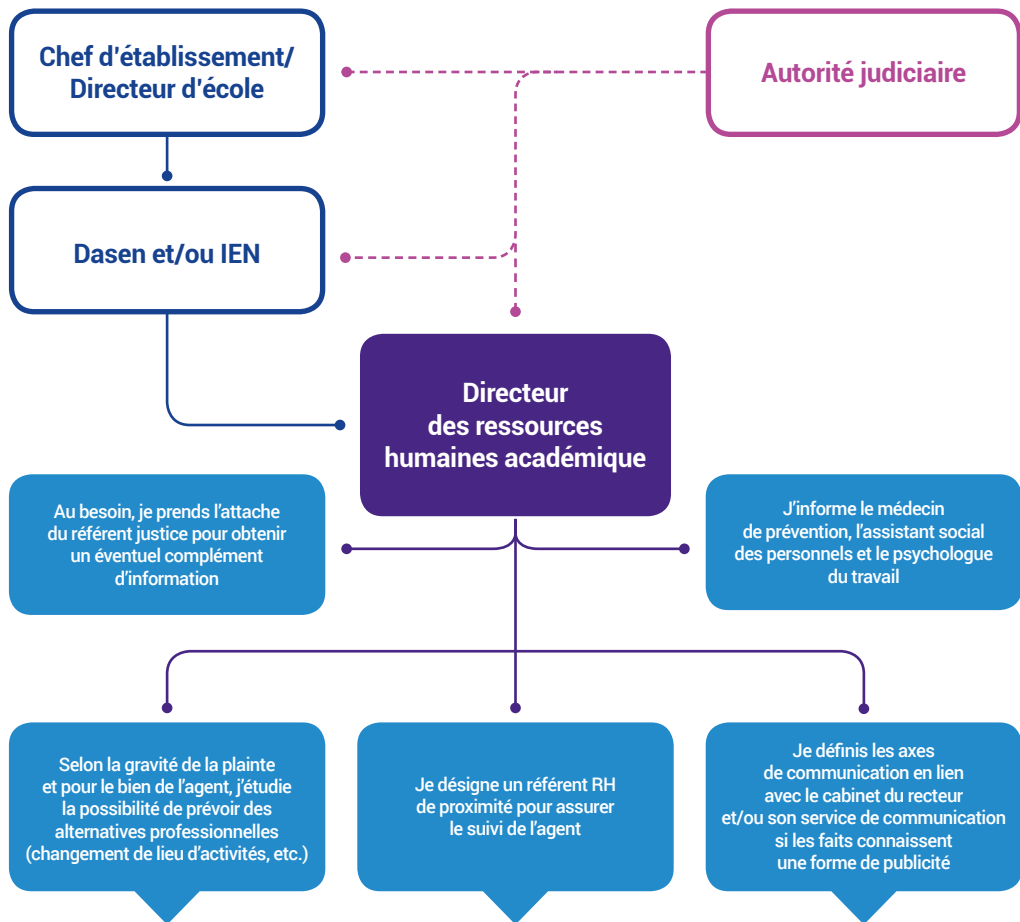


OBJECTIF

Je m'assure que l'agent soit soutenu et protégé

FICHE RÉFLEXE N° 4

Je suis directeur des ressources humaines académique et je suis informé qu'un agent fait l'objet d'un dépôt de plainte, que dois-je faire ?

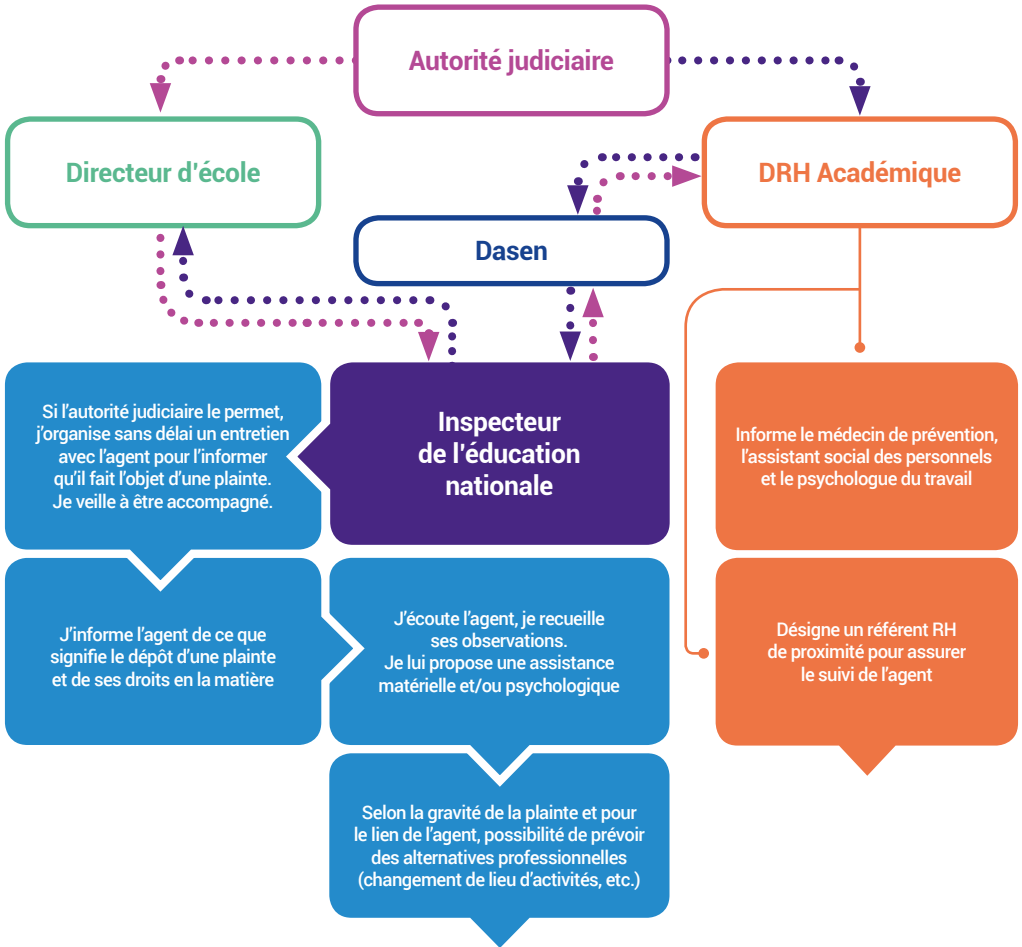


OBJECTIF

Je protège l'agent, je m'assure qu'il soit entouré et soutenu

FICHE RÉFLEXE N°5

Je suis inspecteur de l'éducation nationale et j'apprends qu'un agent sous ma responsabilité fait l'objet d'un dépôt de plainte, que dois-je faire ?



OBJECTIF

Je protège l'agent, je m'assure qu'il soit entouré et soutenu

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

education.gouv.fr

